LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires intérieures

Direction générale de l'immigration

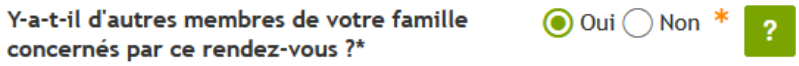
Guide de prise de rendez-vous pour l'obtention d'un document de séjour (FAQ)

Qui peut demander un rendez-vous ?

Seules les personnes ayant reçu une invitation écrite de la *Direction générale de l'immigration* pour la saisie des données biométriques peuvent demander un rendez-vous.

Puis-je également prendre rendez-vous pour mon conjoint et/ou mes enfants ?

Oui, vous pouvez prendre un rendez-vous pour plusieurs personnes. Cette possibilité n'est offerte qu'aux personnes qui sont également autorisées à se présenter pour la saisie des données biométriques. Pour ce faire, sélectionnez l'option correspondante.



Dois-je remplir un nouveau formulaire pour chaque personne ?

Non, il suffit d'indiquer dans le formulaire le nombre de personnes qui vous accompagneront. Pour chaque accompagnant, vous devez indiquer son nom, prénom et numéro d'identification national.



Puis-je prendre rendez-vous pour un enfant seul ?

Oui, c'est possible. Les enfants de moins de 18 ans doivent toutefois se présenter accompagnés d'un adulte. Vous devez indiquer le nom de l'accompagnant majeur lors de la prise de rendez-vous. Veuillez noter que la personne accompagnant l'enfant devra présenter un document prouvant son identité. En cas de placement de l'enfant, l'accompagnateur devra également présenter sa carte de légitimation professionnelle.

Quels documents dois-je présenter lors de mon rendez-vous ?

Vous trouverez les documents nécessaires à la saisie des données biométriques sur votre lettre d'invitation et/ou sur votre confirmation de rendez-vous.

Combien de temps dure un rendez-vous ?

Selon le(s) document(s) de séjour dont vous avez besoin, un rendez-vous dure entre 15 et 20 minutes. Pour chaque personne accompagnante, le rendez-vous est prolongé du même temps.

Quand puis-je choisir une date ?

Le système affiche automatiquement toutes les dates disponibles en tenant compte du nombre d'accompagnateurs et du temps maximum nécessaire.

Puis-je modifier ou annuler mon rendez-vous ?

Vous pouvez modifier ou annuler par le lien qui se trouve dans le document de confirmation que vous avez reçu lors de la prise de rendez-vous. Il est aussi possible de contacter la *Direction générale de l'immigration* par téléphone au (+352) 247-84040 ou par mail immigration.public@mai.etat.lu